

# COMPTE RENDU DE REUNION

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 20 FEVRIER 2012

L'an DEUX MILLE DOUZE, le VINGT FEVRIER à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans l'espace « Respelido », sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEDA, Maire.

PRESENTS : DUVETTE M., WILTZIUS R., GAUTIER P., SERRIERE A., RUMEAU R.,  
CARTON C., GELIN L., LAHURE A., MARCHISIO N., BARRAS M., MULE M.,  
MARIN E., HERMITTE D., DURET C.

ABSENTS: AMOR S., CARON M., METHIVIER D.

*Secrétaire de séance : Madame WILTZIUS Renée.*

Le quorum est atteint. Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du précédent Conseil Municipal, qui est adopté à l'unanimité. Il demande à ce qu'il soit rajouté à l'ordre du jour :

- La modification des statuts du SIVU de La Loube
- La subvention exceptionnelle allouée à l'association des DDEN (circonscription de Garéoult)

### ORDRE DU JOUR

#### **1/ : DEBAT PADD**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan d'aménagement de développement durable, document qui fixe l'économie générale du P.L.U. et exprime l'intérêt général. Les orientations du P.A.D.D. ont été examinés lors de la réunion des Personnes publiques associés du 29 juin 2011.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le P.A.D.D.**

#### **2/ ANNULATION DE LA DELIBERATION CREATANT UNE Z.A.D. 11/34 DU 27 JUIN 2011**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a reçu un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles lui signifiant qu'il convient de procéder à une réunion technique des partenaires concernés avant de délibérer sur la création d'une Z.A.D. Il convient donc d'annuler la délibération n°11/34 créant une Z.A.D. à Forcalqueiret.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **3/ CREATION D'UNE Z.A.D.(extension de la Z.A.C. actuelle)**

Monsieur le Maire expose que l'extension de la zone d'activités répond à la volonté communale de développer l'emploi sur la commune.

Compte tenu des enjeux, il apparaît opportun de se prémunir contre les risques d'évolution non maîtrisée du prix des terrains qui rendrait infaisable ce projet.

En conséquence, il est nécessaire, pour mener à bien le dit projet d'intérêt général, de solliciter Monsieur le Préfet du Var pour la création d'une Z.A.D. sur le quartier des Fontaïtes, conformément au plan cadastral présenté au Conseil.

Monsieur le Maire propose que le titulaire du droit de préemption soit la commune de FORCALQUEIRET.

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal les résultats de la réunion technique des partenaires concernés du 27 janvier 2012.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** la décision de créer une Z.A.D. et de proposer à Monsieur le Préfet du Var la création de cette Z.A.D. sur le quartier des Fontaïtes, conformément au plan présenté au Conseil.

#### **4/ DECLARATIONS PREALABLES CLOTURES:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du P.O.S., il est nécessaire de délibérer pour instaurer la déclaration préalable à toute clôture.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **5/DEPASSEMENT DU C.O.S. / PERFORMANCES ENERGETIQUES :**

Monsieur le Maire rappelle les enjeux que les économies d'énergie dans le bâtiment représentent aujourd'hui :

- L'enjeu planétaire est de lutter contre l'effet de serre
- L'enjeu social est de diminuer les charges des ménages
- L'enjeu économique est de renforcer l'indépendance énergétique et la compétitivité économique (ingénierie, technique, produits)

En conséquence, le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser le dépassement du coefficient d'occupation des sols dans la limite de 30 %, dans le respect des autres règles du POS/PLU, pour les constructions présentant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable. Et cela conformément aux articles L. 128-1 et R431-18 du code de l'urbanisme et aux articles R. 111-21 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

#### **6/ MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU DE LA LOUBE**

Monsieur le Maire rappelle :

- Que la Commune est adhérente au SIVU des Espaces Naturels du Massif de La Loube,
- Que le Conseil Syndical dudit syndicat s'est prononcé favorablement, en séance, pour une modification de :  
L'article 3 des statuts afin que le siège du syndicat soit fixé sur la commune de Néoules (83136) au 1, place de la Liberté,  
Et de l'article 5.2.3 afin de permettre la dématérialisation de l'envoi des convocations et des documents administratifs de la structure aux délégués qui en feront la demande.
- Qu'il est nécessaire que chaque commune adhérente délibère dans le délai réglementaire afin d'entériner cette modification.

**Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.**

## **7/ Demande de subvention de l'association des D.D.E.N.**

Monsieur le Maire *expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association des Directions départementales de l'Education Nationale (circonscription de Garéoult).*

**Accord du Conseil Municipal à la majorité des voix (3 voix contre : LAHURE A., HERMITTE D., MARCHISIO N.) d'allouer une subvention exceptionnelle de 50 euros.**

**Monsieur le Maire, avant de lever la séance, fait un tour de table. Lors de la période de grand froid, la Préfecture nous a demandé d'arrêter les éclairages extérieurs des bâtiments de 18 h à 20 h, et tout éclairage non nécessaire. Le Conseil Municipal regrette l'attitude du Tennis Club qui a maintenu l'éclairage.**

**La séance est levée à 20 heures 00**

**Le Maire,  
Jean-Claude PEDA**